

Titre 1.5 Intégrité des compétitions sportives : lutte contre la manipulation des compétitions

1. Définition

La manipulation des compétitions est une infraction pénale dans de nombreuses juridictions, ce qui intéresse les autorités politiques et judiciaires. Avec le développement des paris liés aux événements sportifs, la couverture médiatique accrue et la croissance du marché du sport business, la manipulation des compétitions sportives est devenue l'une des menaces les plus importantes pour l'intégrité des compétitions sportives.

La manipulation de compétitions désigne les tentatives délibérées visant à modifier le résultat ou le déroulement d'un événement sportif, englobant à la fois le trucage de matchs pour influencer des éléments spécifiques d'un match et la manipulation des résultats globaux. Cela comprend le trucage de matchs motivé par des raisons sportives ou financières et peut aller au-delà du sport pour englober des actes criminels tels que la fraude et le blanchiment d'argent, impliquant souvent le crime organisé.

Dans le contexte du sport, la manipulation de compétition se produit lorsqu'un participant (par exemple un athlète, un entraîneur, un juge, un arbitre) sous-performe sciemment ou prend intentionnellement des décisions préjudiciables pour influencer les résultats de la compétition, dans le but d'obtenir un avantage injuste, généralement sous la forme d'avantages sportifs ou financiers.

Compte tenu de la complexité et de la gravité de ces activités, il est reconnu que les organisations sportives ne peuvent à elles seules lutter efficacement contre la manipulation des compétitions. Le mouvement sportif doit être soutenu par les pouvoirs publics (par une législation efficace), les forces de l'ordre et les procureurs (par des enquêtes et des poursuites) et, à terme, par le secteur des paris (par la détection et le partage d'informations complémentaires). Si les organisations sportives peuvent imposer des mesures disciplinaires, les autorités de justice pénale et les forces de l'ordre disposent d'un éventail plus large d'outils pour lutter contre ce type de manipulation.

Contrairement à la lutte contre le dopage menée par l'AMA, il n'existe pas d'entité mondiale organisant la coopération en matière de lutte contre les manipulations de compétitions. Toutefois, un certain nombre de fédérations sportives au niveau international et national ont mis en place leurs propres équipes d'intégrité et le CIO, INTERPOL, l'ONUDC et le Conseil de l'Europe ont pris l'initiative sur le sujet pour améliorer la réglementation et fournir aux organisations sportives et aux autorités publiques des outils efficaces pour prévenir et enquêter sur les manipulations de compétitions. L'un des instruments clés dans ce domaine est la [Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives](#) (Convention de Macolin), entrée en vigueur le 1er septembre 2019 en tant que seul instrument de droit international axé sur la manipulation des compétitions sportives. Elle demande aux autorités publiques de coopérer avec les organisations sportives, les opérateurs de paris et les organisateurs de compétitions pour prévenir, détecter et sanctionner la manipulation des compétitions sportives. En outre, elle propose un cadre juridique commun pour une coopération internationale efficace afin de répondre à cette menace mondiale. La Convention définit la manipulation de compétitions sportives comme « *un arrangement, un acte ou une omission intentionnels visant à modifier de manière indue le résultat ou le*

déroulement d'une compétition sportive afin de supprimer tout ou partie du caractère imprévisible de ladite compétition sportive en vue d'obtenir un avantage indu pour soi-même ou pour autrui ». L'un des aspects remarquables de la Convention est la demande faite à tous les signataires de créer une « plateforme nationale » (art. 14) ayant pour objectif de servir de centre d'information, de réunir toutes les parties prenantes concernées autour d'une table, y compris la police et les organisations sportives, de recevoir, de centraliser et d'analyser les informations sur les paris irréguliers et suspects et de coopérer avec d'autres plateformes.

Sur la base des recommandations du Forum international pour l'intégrité du sport (IFSI) de 2017, le CIO a créé l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions. L'Unité est également chargée de superviser la mise en œuvre du Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions.

Le travail de l'unité repose sur 3 piliers :

- Réglementation et législation
- Sensibilisation et renforcement des capacités
- Renseignements et enquêtes

Toutes les organisations sportives, y compris les CNO, les Fédérations internationales de sport et leurs membres respectifs aux niveaux continental, régional et national, ainsi que les organisations reconnues par le CIO et liées par la Charte olympique, doivent mettre en œuvre le Code.

2. Scénario idéal

L'organisation sportive adopte une approche de tolérance zéro pour lutter contre la manipulation des compétitions à tous les niveaux. Elle met en œuvre des réglementations conformes au Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions et aux lois nationales pertinentes. Ces réglementations font l'objet de révisions régulières et sont publiées parallèlement à d'autres lois clés pour garantir la transparence et l'accessibilité.

Compte tenu de la complexité de la manipulation des compétitions, qui recouvre divers types d'infractions, administratives et pénales, elle nécessite une approche multidimensionnelle. La résolution de ce problème implique une collaboration avec les parties prenantes des secteurs public et privé. Dans le secteur public, cela comprend la collaboration avec les systèmes judiciaires lors des enquêtes et des procès, tandis que dans le secteur privé, cela englobe les efforts du système disciplinaire sportif en matière de prévention, de détection, de poursuite et de sanction.

Pour protéger efficacement les athlètes, leur entourage et les responsables sportifs, les organisations sportives mettent en place de solides programmes de prévention et d'éducation. Elles mettent également en place des mécanismes dédiés pour traiter toute violation des règlements, qu'elle se produise en interne ou en externe. Cela comprend un système de signalement interne confidentiel qui permet de signaler en toute sécurité les violations, minimisant ainsi le risque de représailles. En outre, les organisations prennent des mesures pour réprimer les manipulations potentielles, c'est-à-dire qu'elles examinent

comment leurs stratégies marketing pourraient influencer ou être influencées par le potentiel de manipulation des compétitions et prennent des mesures proactives pour atténuer ces risques.

Pour les CNO

L'organisation dispose d'une politique claire sur la manipulation des compétitions, comprenant des règles et des règlements, des procédures bien établies pour traiter les cas et des activités éducatives. L'organisation est conforme au Code OM PMC ainsi qu'à d'autres normes européennes ou internationales, ainsi qu'à la législation nationale et supranationale. Toutes les procédures internes ont été formellement établies et sont bien documentées et sont conformes aux dispositions relatives à la protection de la vie privée et des informations personnelles.

Un ou plusieurs membres du personnel ont été désignés comme personnes responsables (par exemple, responsable de l'intégrité) avec une description claire de leurs tâches, rôles et responsabilités. En outre, un membre du personnel (ou le responsable de l'intégrité) doit être le point de contact unique (PCU) de l'organisation en matière de manipulation de compétitions auprès de toutes les parties prenantes concernées, notamment le CIO, les autorités publiques nationales, les forces de l'ordre, les opérateurs de paris, les membres et les athlètes. À cet égard, l'organisation est engagée dans une étroite coopération avec l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions ainsi qu'avec la Plateforme nationale (si elle existe) concernant les règles et règlements ainsi que les activités éducatives pour les athlètes, le personnel, l'entourage, etc. L'organisation fournit également un soutien direct à ses membres et aux athlètes individuels, notamment en établissant des mécanismes de signalement sûrs et efficaces. Enfin, des procédures claires concernant la gestion des cas suspects sont en place.

Pour les organisations sportives nationales et européennes

L'organisation dispose d'une politique claire sur la manipulation des compétitions, comprenant des règles et des règlements, des procédures bien établies et des activités éducatives. L'organisation se conforme à la politique du CNO et/ou aux autres normes européennes et internationales ainsi qu'à la législation nationale et supranationale. Toutes les procédures internes ont été formellement établies et sont bien documentées conformément aux dispositions relatives à la protection de la vie privée et des informations personnelles.

Un ou plusieurs membres du personnel ont été désignés comme responsables (par exemple, responsable de l'intégrité) avec une description claire de leurs tâches, rôles et responsabilités. En outre, l'organisation travaille en étroite collaboration avec la personne responsable au sein du CNO ou de la Fédération européenne et d'autres autorités publiques sur les aspects liés aux règles et règlements ainsi qu'à la formation des athlètes, du personnel, de l'entourage, etc. L'organisation fournit également un soutien direct à ses membres et aux athlètes individuels, notamment en établissant des procédures de signalement sûres et efficaces.

3. Risques

- Manipulation des règles de compétitions : violations des règles de compétitions par les athlètes ou leur entourage (volontairement ou involontairement).
- Mauvaise gestion des cas suspects.
- Réticence des athlètes ou d'autres acteurs à dénoncer les actes répréhensibles.

- Atteinte à l'équité et imprévisibilité des compétitions sportives.
- Atteinte à l'image publique / atteinte à la réputation.
- Perte de parrainage ou de fonds publics entraînant une instabilité financière.
- Baisse d'intérêt des fans / Diminution de la participation.
- Baisse du personnel et des bénévoles.
- Stigmatisation des sportifs.
- Baisse d'intérêt des médias et des sponsors.
- Vulnérabilité aux organisations criminelles.
- Turbulences financières dans le sport en tant que secteur d'activité.
- Cela crée des opportunités pour des crimes secondaires tels que le blanchiment d'argent et les paris sur des compétitions, menaçant davantage le concept d'intégrité et d'éthique dans le sport.
- Actions non conformes aux droits de l'homme contre les auteurs présumés et les victimes.

4. Instruments et éléments clés

<i>Instruments</i>	<i>Éléments clés</i>
<p>Politique de manipulation des compétitions : règles et règlements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité au Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions et aux normes internationales. • Conformité à la législation nationale et supranationale. • Exiger que les règles et politiques de vos membres soient conformes au Code OM PMC et aux Normes Internationales (par exemple condition d'adhésion). • Coopérer avec les acteurs nationaux et internationaux responsables (forces de l'ordre, loteries, opérateurs de paris, SPOC). • Participation aux activités de la Plateforme nationale (lorsqu'elle existe). • Programmes éducatifs pour les sportifs et leur entourage (voir également instrument séparé). • Des règles et des procédures claires sur la manière d'agir au sein de l'organisation en cas de violation des règles de manipulation de compétition, couvrant les procédures disciplinaires, la stratégie médiatique, la divulgation, la confidentialité, etc. • Identification des personnes responsables au sein de votre organisation (par exemple, SPOC et responsable de l'intégrité – voir également l'instrument séparé).
<p>Politique de manipulation de la compétition : SPOC ou responsable de l'intégrité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du personnel officiellement désigné comme point de contact unique pour les questions et problèmes liés à la manipulation des compétitions (par exemple, responsable de l'intégrité). • Description claire du rôle et des responsabilités ainsi que du lien avec d'autres organes au sein de l'organisation (par

	<p>exemple, organes disciplinaires, commission d'éthique, etc.). Utilisez les lignes directrices du projet POINTS comme support.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable du développement de partenariats durables avec les principaux organismes d'application de la loi et les organisations intergouvernementales. • Le poste et les coordonnées sont clairement communiqués aux membres et aux intervenants externes. • Encourager la participation aux programmes de renforcement des capacités et de formation à la « recherche des faits » du CIO-INTERPOL. • Échange régulier avec l'Unité OM sur la prévention de la manipulation des compétitions (ou le SPOC du CNO/FI) et d'autres organisations concernées par la manipulation des compétitions.
<p>Politique de manipulation des compétitions : programme d'éducation et de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sensibilisation : des programmes solides de prévention et d'éducation doivent être obligatoires pour les athlètes, leur entourage et tous les responsables sportifs, y compris les juges et les arbitres. • Utilisez le support fourni par le CIO avec la boîte à outils Believe in Sport ainsi que le matériel d'autres organisations. • Planification, mise en œuvre et évaluation d'un programme éducatif pour votre/vos groupe(s) cible(s). • Programme d'éducation et de prévention incluant également les officiels techniques, les juges, les arbitres et les arbitres. • Veiller à ce que les athlètes, le personnel d'encadrement des athlètes et leur entourage qui participent à des compétitions sportives internationales (par exemple, Jeux olympiques, championnats du monde, etc.) reçoivent une formation en manipulation de compétition.
<p>de la concurrence : hotline / système de signalement confidentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissez une personne de contact au sein de votre organisation ou établissez un lien avec une hotline centrale ou un système de signalement confidentiel (par exemple, le CIO ou une plateforme nationale). • Définition et informations sur le type de soutien (par exemple, questions pratiques, coordonnées, conseils, mécanisme de signalement, etc.). • Confidentialité (voir également Norme internationale pour la protection de la vie privée et des renseignements personnels). • Prévention des représailles.

5. Exemples de bonnes pratiques

Exemple « Concours Politique de manipulation et « Hotline »

Organisation : Comité international olympique (CIO)

Description : Le CIO est un acteur clé dans la lutte contre la manipulation des compétitions. Les efforts dans ce domaine s'articulent autour des trois piliers suivants : Réglementation et législation, Sensibilisation et renforcement des capacités, Renseignement et enquêtes. L'ensemble de la stratégie s'articule autour du « Code du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions » adopté en 2015. Le Code, qui est conforme à la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, est régulièrement mis à jour (version actuelle 2022) et définit les différents types de violations, les procédures disciplinaires qui en découlent et la portée des sanctions. Avec ce Code, le CIO vise à fournir au Mouvement olympique et à ses membres une réglementation harmonisée pour protéger toutes les compétitions du risque de manipulation. Il appelle tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les Fédérations Internationales (FI) et leurs membres respectifs aux niveaux continental, régional et national, ainsi que les organisations reconnues par le CIO, à mettre en œuvre des réglementations conformes au Code, y compris des mesures éducatives. Pour soutenir cette tâche de mise en œuvre, l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions, fondée en 2017, a élaboré des « Règles modèles » pour les organisations sportives sur la prévention de la manipulation des compétitions. Avec ces règles modèles, les organisations sportives ont la possibilité soit d'incorporer le Code par référence, soit de mettre en œuvre des réglementations conformes (ou plus strictes) au Code. Cette unité supervise la mise en œuvre du Code du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions et soutient l'activation des CNO. L'unité collabore également étroitement avec INTERPOL pour proposer des programmes de formation et d'éducation aux acteurs concernés. Un autre instrument central que le CIO a développé pour soutenir les FI et les organisateurs d'événements multisports est le « Système de renseignement sur l'intégrité des paris » (IBIS). IBIS est devenu opérationnel en 2014, a été élargi dans son champ d'application en 2017 pour inclure non seulement les Jeux Olympiques mais aussi d'autres événements sportifs majeurs au sein du Mouvement olympique et est actuellement dans sa version 2021. Il a été développé dans le but de protéger le sport de toute influence négative liée aux paris sportifs. Le système sert de plateforme d'échange d'informations et de renseignements entre le monde sportif et celui des paris. Les objectifs d'IBIS sont de soutenir les FI et les organisateurs d'événements multisports, y compris les Jeux Olympiques, dans la lutte pour des compétitions propres en leur fournissant des alertes et des renseignements via un mécanisme centralisé d'échange d'informations, de protéger les athlètes propres de toute influence négative liée aux paris sportifs et de créer un cadre de transparence, de confidentialité et de confiance entre toutes les parties prenantes.

Depuis 2017, le CIO a mis en place l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention des manipulations de compétitions, qui fait partie intégrante du Bureau d'éthique et de conformité du CIO. Le dernier élément qui mérite d'être mentionné est la « Hotline intégrité et conformité » du CIO, qui permet aux athlètes ou à d'autres acteurs de signaler des activités suspectes ou des infractions liées à la manipulation de compétitions ou au non-respect de l'intégrité autre que la manipulation de compétitions. Toutes les contributions sont traitées de manière confidentielle. De plus, il est même possible de signaler de manière anonyme, même si cela signifie que le suivi éventuel du signalement devient plus difficile.

Informations complémentaires :

[Manuel sur la protection du sport contre la manipulation des compétitions \(olympic.org\)](https://olympic.org)

[Système de renseignements sur l'intégrité des paris du CIO - Documents olympiques officiels \(olympics.com\)](https://olympics.com)

[CIO – Ligne d'intégrité](#)

[Règles-modèles-Code-sur-la-prévention-de-la-manipulation-des-compétitions.pdf \(olympic.org\)](#)

Exemple de « groupe de travail »

Organisation: Interpol

Description : L'Interpol Match-Fixing Task Force (IMFTF) est au cœur de la réponse opérationnelle d'Interpol dans le domaine de la manipulation des compétitions. Elle rassemble les services de police pour lutter contre le truchage des matchs et la corruption dans le sport. Elle compte environ 100 unités membres, avec plus de 150 points de contact nationaux dans le monde entier, et se concentre sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques et sert de plateforme pour les enquêtes et la coordination internationale des affaires.

En outre, elle soutient les pays membres dans les enquêtes criminelles et les opérations conjointes dans tous les sports, et maintient un réseau mondial d'enquêteurs qui partagent des informations, des renseignements et des meilleures pratiques.

En raison de sa portée mondiale, l'IMFTF est particulièrement bien placée pour relier les unités d'enquête criminelle de tous les pays membres d'INTERPOL, les unités d'intégrité compétentes des principales fédérations sportives internationales et les services de surveillance dédiés afin d'unir les efforts pour lutter contre tout acte répréhensible dans le sport.

Les outils développés par Interpol sont à la disposition des forces de l'ordre du monde entier, dédiés à la collecte de données sur la corruption dans le sport et à l'analyse des crimes financiers.

Informations complémentaires : [Corruption dans le sport \(interpol.int\)](https://www.interpol.int)

Exemple de « Code de conduite sur les paris sportifs »

Organisation : Fédération Internationale de Ski (FIS)

Description : La Fédération internationale de ski (FIS) a adopté des règles très élaborées en matière de « paris et autres violations de la corruption ». Ces règles servent à préserver l'intégrité du sport en « interdisant toute conduite susceptible d'avoir un impact inapproprié sur le résultat de ses événements et compétitions » et en « établissant un mécanisme de mise en œuvre et de sanction pour ceux qui, par leur conduite corrompue, mettent en danger l'intégrité du sport ». Ces règles sont directement applicables à tous les participants aux compétitions de la FIS et les participants sont tenus de s'y conformer du fait de leur participation.

Avec ces règles, la FIS s'engage à prendre des mesures : sensibilisation et mise en place de programmes éducatifs, établissement d'un système de surveillance des paris irréguliers, fourniture de possibilités de communication confidentielle d'informations à des tiers (via une hotline), échange d'informations avec les autorités compétentes et les organisations sportives telles que le CIO et l'AIOWF.

Les règles contiennent des dispositions spécifiques sur l'application et la portée ainsi que sur les violations des règles, qui comprennent les paris, la manipulation des résultats, la corruption et les informations privilégiées. D'autres dispositions font référence à la charge et au niveau de preuve, à l'enquête et à la violation (y compris le rôle de la FIS, par exemple dans la nomination du comité d'audition), à l'émission d'un avis d'accusation, au droit à une audience équitable, au droit d'appel, à la reconnaissance des décisions et au délai de prescription.

En outre, les règles prévoient également les sanctions qui peuvent être imposées par le comité d'audition. Ces sanctions sont liées à une période d'inéligibilité pour la participation des athlètes d'un minimum de trois mois jusqu'à un maximum de la vie. Les sanctions sont déterminées en fonction de paramètres prédéterminés tels que la nature du préjudice causé par la violation.

Informations complémentaires :

[Éthique \(fis-ski.com\)](https://www.fis-ski.com)

[FIS | Championnats du monde FIS \(fis-ski.com\)](https://www.fis-ski.com)

Exemple « Unité anti-matches truqués »

Organisation: UEFA

Description : L'unité de lutte contre les matches truqués promeut l'intégrité, sensibilise, identifie, enquête et sanctionne les infractions liées aux matches truqués. Elle collabore avec les responsables de l'intégrité des associations nationales et les autorités nationales pour s'attaquer aux matches truqués, aux opérateurs de paris, aux associations et aux régulateurs, afin de lutter contre les matches truqués par le biais de la collaboration et du suivi, des enquêtes, de la sensibilisation et d'autres initiatives clés. En outre, elle soutient l'intégrité de toutes les compétitions de l'UEFA par le biais de mesures d'intégrité adaptées et spécifiques à chaque compétition. Conformément à la stratégie globale de l'UEFA en matière de lutte contre les matches truqués, la prévention et la sensibilisation sont des éléments clés de tout programme d'intégrité des compétitions qui peut inclure des sessions de sensibilisation dédiées aux joueurs, aux arbitres et aux autres participants.

Informations complémentaires : [Lutte contre les matches truqués | UEFA.com](https://www.uefa.com)

Exemple « Organisme de lutte contre la corruption »

Organisation : Unité de l'Agence internationale pour l'intégrité du tennis (TIUITIA)

Description : Créée en 2021 par l'ATP, l'ITF, la WTA et les Grands Chelems pour promouvoir, encourager, améliorer et préserver l'intégrité des événements de tennis professionnels dans le monde entier. Elle succède à la TIU, l'un des premiers organismes de lutte contre la corruption dans le sport.

Les actions de l'ITIA s'orientent autour des piliers :

- Éduquer sur les règles et sur la façon dont elles s'appliquent à différents rôles au sein du tennis
- Prévenir la corruption et le dopage
- Enquête et poursuite des contrevenants
- Offrir une éducation anti-corruption et antidopage aux joueurs et aux parties prenantes, afin de reconnaître et de signaler les activités malhonnêtes

Le programme anti-corruption du tennis vise à maintenir l'intégrité du tennis, à protéger contre toute tentative visant à influencer de manière inappropriée les résultats d'un match et à établir une règle uniforme et un système cohérent d'application et de sanctions applicables à tous les événements de tennis professionnels et à tous les organismes directeurs. Le programme couvre tous les joueurs, les personnes liées et le personnel d'encadrement des tournois. Les infractions de corruption et les obligations de signalement sont définies ainsi que les procédures d'enquête, les sanctions et les recours.

Informations complémentaires :

[Règles du TACP \(itia.tennis \)](https://itia.tennis)

[L'Agence Internationale pour l'Intégrité du Tennis | À propos de nous \(itia.tennis \)](https://itia.tennis)

Exemple de « Politique de manipulation de la concurrence » et de « Programme éducatif »

Organisation : Comité Olympique International Portugais (COP)

Description : Le Comité olympique portugais (COP) a fait de la lutte contre la manipulation des compétitions une priorité avec des règles et réglementations bien établies, y compris des mesures disciplinaires en cas de violation des réglementations. À cet égard, le Comité olympique portugais a adopté un Code de conduite sur l'intégrité des paris sportifs dans le cadre d'une stratégie plus large de lutte contre la menace du trucage de matchs « Plan d'action sur l'intégrité des paris sportifs ». Ce code établit les lignes directrices de base à adopter par les instances dirigeantes nationales du sport, conformément aux recommandations du Comité international olympique (CIO) et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives. Le code est considéré comme un outil essentiel pour sensibiliser les fédérations sportives portugaises à l'impact du trucage de matchs et des paris sportifs illégaux, en leur fournissant les mécanismes appropriés pour y faire face et pour ouvrir la voie à la sauvegarde de l'intégrité des compétitions. Il prévoit une coopération plus étroite avec d'autres acteurs et l'adaptation des réglementations internes, sur une base volontaire. Le COP soutient également fortement ses fédérations nationales pour modifier leurs réglementations, conformément au Code PMC de l'OM.

En parallèle, la COP a développé un plan de sensibilisation et d'éducation avec l'organisation de sessions d'éducation à l'intégrité dans tout le Portugal, en utilisant et en adaptant le matériel fourni par le CIO (Believe in Sport) ainsi que des vidéos avec les participants olympiques et enfin le développement d'un guide d'intégrité et d'une campagne de prévention.

Informations complémentaires :

<https://conpaas.einzelnet.com/services/mediaservice/api/media/8ff71317b43e44eef5e0068d0e29fa40730f5a96>

<http://comiteolimpicoportugal.pt/documentos/>

Exemple « SPOC ou responsable de l'intégrité »

Organisation : Bureau UE du COE – Projet POINTS

Description : Le Bureau des COE auprès de l'UE, en coopération avec le CIO, INTERPOL, 11 CNO et 3 FE, a élaboré des « Lignes directrices pour la mise en place de points de contact uniques pour l'intégrité dans le domaine du sport ». Les objectifs de ces documents sont les suivants :

- Fournir une compréhension et des orientations communes aux CNO et aux FE sur le rôle et les responsabilités d'un point de contact unique définissant les exigences minimales et les développements potentiels ;
- Fournir un soutien et des recommandations sur les différentes étapes à suivre lors de la mise en place d'un SPOC ;
- Encourager le développement et l'expansion d'un réseau de SPOC Sport

Le document propose d'adopter une approche holistique pour traiter les questions d'intégrité, en suggérant que les responsabilités des SPOC devraient notamment inclure les sujets de bonne gouvernance et de manipulation de la concurrence. Les lignes directrices ont également tenté d'identifier les compétences clés d'un SPOC ainsi que les outils qui peuvent être utilisés.

Informations complémentaires : [Points - Bureau UE des COE \(eurolympic.org\)](#)

Exemple « Campagne d'éducation et de prévention » et « Hotline »

Organisation : Comité national olympique des Pays-Bas (NOC*NSF)

Description : Le NOC*NSF a joué un rôle important dans la lutte contre les matchs truqués aux Pays-Bas ainsi que dans les discussions sur les aspects liés aux paris, tels que la libéralisation du marché des paris et le jeu responsable. Pour soutenir ses fédérations membres, le NOC a également élaboré des règles modèles sur les paris et la prévention des matchs truqués.

En matière d' éducation et de prévention, le CNO fournit du matériel d'information par l'intermédiaire des Centres TeamNL mais aussi à des groupes d'athlètes de haut niveau à la demande des associations sportives.

En outre, des modules spécifiques sur la prévention de la manipulation des compétitions ont été inclus dans les programmes destinés aux entraîneurs et aux formateurs. En outre, le CNO a également développé un module d'apprentissage en ligne destiné aux athlètes d'élite, aux futurs athlètes, aux arbitres, aux entraîneurs et aux dirigeants de clubs.

En outre, le CNO*NSF a mis en place un « Point de contact de confiance » (*en néerlandais : « Vertrouwenspunt Sport »*). Ce point de contact sert de contact direct pour fournir des conseils et un soutien plutôt que de faire office de hotline. Ce point de contact a été transféré au « Centre pour la sécurité dans le sport » néerlandais indépendant (*Centrum veilige sport Nederland*). Ce centre propose une « hotline », mais également des conseils et un soutien pour divers sujets liés à l'intégrité dans le sport, notamment le harcèlement et les abus sexuels, les matchs truqués, la discrimination et le dopage. La hotline s'adresse spécifiquement aux athlètes, au personnel d'encadrement des athlètes, aux responsables des fédérations et aux responsables de l'intégrité.

Informations complémentaires :

<https://nocnsf.nl/matchfixing> (en néerlandais)

<https://centrumveiligensport.nl/onderwerpen/matchfixing> (en néerlandais)

<https://centrumveiligensport.nl/onderwerpen/e-learning-integriteit> (en néerlandais)

[Centrum Veilige Sport Nederland](#) (en néerlandais)

Exemple « Cours d'éducation »

Organisation : Comité olympique canadien

Description : Le Comité olympique canadien, en collaboration avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, a élaboré un cours en ligne gratuit intitulé « Comprendre la manipulation des compétitions », qui comprend les dernières mises à jour du Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions. Les participants acquièrent des connaissances sur les règles relatives à la manipulation des compétitions et aux paris sportifs, notamment : ne pas parier sur son propre sport ou sur un sport figurant au programme de Jeux multisports auxquels on participe, ne pas manipuler une compétition, ne pas partager d'informations confidentielles ainsi que l'obligation de signaler toute tentative de manipulation d'une compétition. Le cours commence par considérer que plus le montant d'argent misé sur des compétitions sportives est élevé, plus la probabilité de manipulation de compétitions est élevée. Ce risque accru met en péril la sécurité et le bien-être des athlètes et commence à éroder la confiance du public dans l'intégrité des compétitions sportives.

Informations complémentaires :

<https://www.cces.ca/ucm-course>

[Manipulation des compétitions | Centre canadien pour l'éthique dans le sport \(cces.ca\)](#)

Exemple de « Politique d'intégrité »

Organisation : Centre finlandais pour l'intégrité dans le sport – FINCIS (organisme public)

Description: FINCIS est une organisation à but non lucratif qui vise à renforcer une culture sportive éthiquement durable en coopération avec d'autres parties. Elle est responsable du contrôle du dopage et de la prévention de la manipulation des compétitions sportives. En outre, elle est également chargée de la mise en œuvre des traités internationaux sur la lutte contre le dopage, la manipulation des compétitions sportives et le confort et la sécurité des spectateurs en Finlande. L'objectif général de FINCIS est de garantir à chacun une chance égale de participer à des sports éthiquement durables en défendant le sport propre, la sécurité et le fair-play, en améliorant la réputation du sport, en protégeant les acteurs du sport, en renforçant l'éthique dans le sport et en garantissant les valeurs de justice et d'honnêteté dans le sport. En ce qui concerne la manipulation des compétitions, FINCIS peut soutenir l'enquête ou mener l'enquête à la demande d'une fédération. Cette organisation reçoit son financement principal des fonds de loterie du ministère de l'Éducation et de la Culture et de ses partenaires.

Informations complémentaires :

[FINCIS - Suek](#)

Enquête sur la manipulation de compétitions sportives - Suek

Exemple : « Guide sur la poursuite des cas de manipulation de concours »

Organisation : ONUDC, CIO

Description : Le guide vise à accroître les capacités et les compétences des procureurs impliqués dans les affaires de manipulation de compétitions, en raison de l'augmentation des sources et de la sophistication de ces dernières. Il s'adresse principalement aux poursuites devant les tribunaux pénaux des personnes impliquées dans la manipulation de compétitions et de matchs. Cependant, il constitue également une ressource utile pour les fédérations internationales et nationales, ainsi que pour les organismes directeurs des sports, qui engagent leurs propres procédures disciplinaires de droit privé. Dans le guide, vous trouverez les défis liés à la poursuite des manipulations de compétitions et l'approche MPRC, les considérations clés lors du recours à des experts et à des preuves d'experts et lors de la poursuite des affaires de manipulation de compétitions, et enfin, l'importance de l'expérience et du partage des connaissances dans la poursuite des affaires de manipulation de compétitions.

Informations complémentaires :

[GUIDE PROCURATIONS CONCOURS MANIPULATION NOV23 compressé.pdf \(unodc.org\)](#)

**Exemple de « Politique de manipulation de la
concurrence »**

Organisation: Fédération Équestre Internationale (FEI)

Description: Le Code de la FEI sur la prévention des manipulations de compétitions vise à préserver l'intégrité du sport équestre en abordant des questions telles que les paris, le partage d'informations privilégiées, le trucage de matchs et le tanking. Les personnes accréditées doivent éviter de parier sur des compétitions, de manipuler les résultats ou de divulguer des informations confidentielles, et sont tenues de signaler toute activité suspecte. La FEI et le CIO fournissent des ressources pédagogiques pour aider les participants à comprendre et à respecter ces règles. Les mécanismes de signalement comprennent la hotline d'intégrité du CIO et l'unité d'intégrité de la communauté équestre (ECIU), qui traitent les signalements confidentiels et anonymes. Le système de renseignement sur les paris d'intégrité (IBIS) surveille les tendances de paris pour identifier les irrégularités. Les procédures disciplinaires sont décrites dans le règlement général de la FEI, qui détaille les processus d'enquête et les sanctions potentielles. Le Code adhère aux normes internationales, notamment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, et exige que les membres de la FEI soutiennent ses principes. Les violations du Code comprennent les paris, la manipulation, l'utilisation abusive d'informations privilégiées, le défaut de signaler les fautes et l'obstruction des enquêtes. Les procédures disciplinaires impliquent des enquêtes, la garantie des droits de l'accusé et l'imposition de sanctions allant de l'avertissement à l'interdiction à vie. La FEI reconnaît également les décisions d'autres organismes et tribunaux sportifs, met en œuvre le Code dans toutes les juridictions et organise régulièrement des initiatives de sensibilisation.

Informations complémentaires :

[Règlement général de la FEI](#)

Prévention de la manipulation des compétitions par la FEI

Exemple « Cours d'éducation »

Organisation: Fédération Internationale de Hockey (FIH)

Description: Pendant la Coupe du monde junior féminine de hockey de la FIH, Athlete365.org propose des ressources pédagogiques précieuses conçues pour soutenir les athlètes au-delà du jeu. Cela comprend l'accès à des conseils d'experts, une orientation professionnelle et des idées sur l'équilibre entre le sport et le développement personnel. En tirant parti de ces outils pédagogiques, les athlètes peuvent améliorer leurs performances, gérer efficacement leur carrière et construire une base solide pour leur avenir. La formation a sensibilisé à la manipulation des compétitions autour de quatre thèmes : « ne pas truquer, ne pas parier, ne pas partager, s'exprimer » afin de prendre la bonne décision.

Informations complémentaires : [Coupe du monde junior féminine de hockey sur glace de la FIH](#)

6. Étapes vers le niveau suivant

Au niveau 2 ★ ★ « Émergent »	Au niveau 3 ★ ★ ★ "Développement"	Au niveau 4 ★ ★ ★ ★ "Établi"	Au niveau 5 ★ ★ ★ ★ ★ "Intégré"
<ul style="list-style-type: none"> Évaluez la menace de manipulation de la concurrence pour votre organisation et discutez - en lors d'une réunion du conseil Désigner un membre spécifique du personnel ou du conseil d'administration au sein de l'organisation qui sera chargé de surveiller et de traiter les problèmes liés à la manipulation des compétitions, 	<ul style="list-style-type: none"> Définir et formaliser une procédure claire au sein du Conseil pour gérer les cas de manipulation de compétition, décrivant les rôles, les responsabilités et les mesures à prendre si un tel problème survient. Nommer un membre du conseil d'administration comme personne responsable des questions de manipulation de compétition. Adoptez des réglementations sur la manipulation de la concurrence pour votre organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter dans vos statuts une réglementation sur la manipulation des compétitions, en conformité avec le Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions. Adopter des procédures formelles pour traiter les cas de manipulation de compétitions conformément aux réglementations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie complète de lutte contre la manipulation des compétitions, conformément au Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions, à la Convention de Macolin et à la législation nationale. Cette stratégie devrait couvrir les trois piliers pertinents : règles et réglementations, stratégie d'éducation et de

<p>en garantissant la responsabilité et la surveillance dans ce domaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger avec les acteurs concernés dans le domaine de la manipulation des compétitions (par exemple les pouvoirs publics, les régulateurs des paris, les forces de l'ordre, etc.). • Inclure le trucage de matchs, la corruption, les paris, le devoir de signaler et la responsabilité stricte dans les dispositions disciplinaires/éthiques de votre organisation. • Appliquer une norme de preuve de « satisfaction confortable » lors de l'évaluation des cas de manipulation de compétitions sportives. • Affirmer que les matchs truqués seront sanctionnés par des sanctions sportives fortes et dissuasives telles que des interdictions à vie, des déductions de points, des relégations et/ou des exclusions de compétition. 	<p>et nationales en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des échanges réguliers d'informations avec les autorités et les opérateurs compétents. • Nommer un responsable de l'intégrité ou un point de contact unique (PCU), chargé de lutter contre la manipulation des compétitions sportives et de mettre en œuvre des activités liées à l'intégrité. Veiller à ce que ce poste soit protégé contre toute influence induite au sein de l'organisation (par exemple, par une ligne hiérarchique directe avec le Secrétaire général). • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie approuvée par le conseil d'administration qui aborde la manipulation des compétitions au moyen de mesures de prévention, de 	<p>prévention, et renseignement et enquête.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un échange régulier d'informations avec toutes les parties prenantes concernées. À cet égard, nommer un responsable de l'intégrité ou SPOC qui sera impliqué dans différents réseaux (par exemple, Integrity Betting Intelligence System (IBIS), National Platform, etc.) et chargé de la communication avec les parties prenantes. • Affecter du personnel et un budget dédiés pour soutenir le travail de l'agent d'intégrité ou du SPOC. • Adoptez des règles spécifiques (par exemple un code de conduite) sur les paris sportifs pour le personnel, les athlètes et leur entourage. Encouragez vos membres à adopter des réglementations similaires.
--	--	---	---

		<p>procédures claires de gestion des cas et de sanctions définies, garantissant une approche solide et proactive pour maintenir l'intégrité au sein de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de signalement des tentatives de manipulation de compétitions par les lanceurs d'alerte. • Veiller à ce que les membres de l'organe judiciaire chargé des questions d'intégrité aient reçu au moins une session de formation sur les enquêtes et la lutte contre les matchs truqués et sur la jurisprudence correspondante. • Veiller à ce que le responsable de l'intégrité organise régulièrement des activités de formation continue pour élargir les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour informer les athlètes et leur entourage, les arbitres, les officiels et le personnel sur les menaces de truchage de matchs. • Mettre en place un système de signalement confidentiel/une hotline à disposition des lanceurs d'alerte en cas de tentatives de manipulation de compétitions, avec un accompagnement adapté couvrant les questions pratiques, les conseils, etc. • Mettre en place des structures et des procédures pour assurer la bonne gestion des cas de manipulation de compétitions. • Les membres de l'organe judiciaire chargé des questions d'intégrité reçoivent régulièrement des
--	--	--	---



		sur les questions liées à l'intégrité.	formations sur les enquêtes et la lutte contre les matchs truqués ainsi que sur la jurisprudence correspondante.
--	--	--	--